



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-400**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} octobre 2025, le « *Règlement numéro 2025-400 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif aux nouvelles constructions ou au redéveloppement* ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 2^e jour d'octobre 2025

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière